



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/GUY/1
1er juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
PREMIER CADRE DE COOPÉRATION POUR LE GUYANA (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 12	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	13 - 14	5
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	15 - 21	5
A. Stratégie proposée	15 - 16	5
B. Domaines programmatiques proposés	17 - 21	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	22 - 24	9
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Guyana (1997-1999)		11

INTRODUCTION

1. Le cadre de coopération pour le Guyana a été élaboré avec le Gouvernement guyanien afin d'expliquer comment les ressources et la coopération disponibles auprès du PNUD pendant le nouveau cycle de programmation peuvent être mises en oeuvre de manière à répondre à certains des besoins de développement les plus urgents pour le Guyana. Le présent cadre de coopération illustre également les options et stratégies que le gouvernement considère comme optimales pour promouvoir le développement humain durable en partenariat avec le PNUD, compte tenu des besoins du Guyana d'une part et d'autre part des mandats, des points forts et des avantages comparatifs du PNUD.

2. Le présent cadre de coopération se fonde sur les politiques, plans et stratégies du gouvernement tels qu'esquissés dans divers documents de politique comme le projet de stratégie nationale de développement; les énoncés stratégiques sectoriels pour la santé et la nutrition, l'éducation, l'agriculture, l'environnement et le logement; la déclaration 1997 de politique budgétaire nationale; et le Document-cadre de politique économique 1996-1998 établi en mars 1996 par le Gouvernement guyanien en collaboration avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Les données sont tirées de l'Enquête sur les revenus et dépenses des ménages et de l'Étude de la mesure des niveaux de vie, toutes deux réalisées en 1992-1993, et d'autres publications officielles. Des organismes officiels, des organisations non gouvernementales (ONG), divers partenaires appartenant à la société civile, ainsi que des organismes du système des Nations Unies et d'autres donateurs ont été consultés et ont participé à l'élaboration du présent cadre de coopération, laquelle a également bénéficié des analyses et proposition contenues dans la note d'orientation présentée par le PNUD au gouvernement.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Le Guyana se trouve actuellement dans la septième année de son programme de redressement économique lancé en 1989 et d'un programme concomitant d'ajustement structurel appuyé par le FMI et la Banque mondiale, qui a commencé en 1990. Depuis la mise en place de ces deux programmes, le taux de change s'est stabilisé, l'inflation est tombée à moins de 5 % en 1996, des taux moyens de croissance réelle de plus de 5 % ont été enregistrés et on éprouve au Guyana un authentique sentiment de liberté économique et politique.

4. Sur le moyen et le long termes, le Guyana poursuit les principaux objectifs suivants en matière de développement : a) promotion d'une croissance économique rapide dans l'équité à fin d'éliminer la pauvreté, dans un cadre macroéconomique stable d'économie de marché, l'État poursuivant une politique propice et assurant un environnement réglementaire favorable grâce à une capacité renforcée pour une gestion efficiente de l'économie; b) diversification de la base économique et acquisitions de nouvelles spécialisations compétitives sur le marché international; c) base renforcée et élargie de ressources humaines pour la plus large réalisation du potentiel de chaque citoyen et l'exploitation durable des ressources naturelles du pays; d) promotion d'organes, mécanismes et pratiques d'inclusion propice à une saine gouvernance et à la cohésion sociale,

et habilitation de la société civile par sa plus large participation possible aux processus décisionnels; et e) capacité nationale renforcée pour le contrôle et la gestion de l'environnement en vue d'assurer la durabilité et l'équité entre les générations dans l'emploi des ressources naturelles et environnementales. Le gouvernement s'est engagé à réaliser les objectifs en matière de répartition des ressources et de développement humain durable prévus dans le pacte 20/20.

5. Bien que la même importance soit attachée à chacun des objectifs ci-dessus, le gouvernement estime qu'en raison de la modicité des ressources disponibles, la coopération du PNUD devrait être concentrée sur des domaines et interventions concernant la pauvreté et devrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités, le développement institutionnel, l'habilitation, les moyens d'existence durables et la durabilité de l'environnement.

6. Le Guyana est classé dans la catégorie des pays « développement humain moyen » avec un indicateur de développement humain de 0,663 en 1996. En 1996, il se plaçait 103^e sur 174 pays, derrière d'autres pays de la région comme la Barbade (25^e), Trinité-et-Tobago (38^e), Belize (67^e) et la Jamaïque (86^e). La pauvreté est omniprésente dans l'intérieur chez les populations autochtones et dans les régions rurales côtières, où 43,2 % de la population totale est au-dessous du minimum vital selon l'Enquête sur les revenus et dépenses des ménages et l'Étude de la mesure des niveaux de vie. La misère absolue touche toujours plus de 25 % de la population. Parmi les victimes de cette misère absolue, 85 % sont des autochtones.

7. L'indicateur sexospécifique du développement humain pour le Guyana s'établit à la valeur encourageante de 0,604, ce qui place le pays 78^e sur 137. La valeur de l'indicateur de l'habilitation des femmes du Guyana est de 0,465, ce qui le place au 32^e rang de 104 pays. L'Enquête sur les revenus et dépenses des ménages et l'Étude de la mesure des niveaux de vie ont permis d'estimer que l'on comptait 62 % de femmes et 32 % d'hommes sur le 11 % des chômeurs recensés pendant la période couverte par les enquêtes. Le gouvernement, qui a pour politique de favoriser la pleine égalité et la participation intégrale des femmes, souhaiterait recevoir un appui du PNUD dans ce domaine.

8. Bien que les dépenses affectées à l'éducation soient passées d'environ 2 % à 7,3 % du budget national pendant la période 1991-1996, on reconnaît ouvertement que la qualité des l'éducation dispensée par l'enseignement scolaire, professionnel et du troisième degré est médiocre et inadéquate. L'objectif du gouvernement consiste à améliorer la qualité et la prestation des services d'enseignement et l'équité d'accès à l'éducation et à la formation, domaine dans lequel il apprécierait aussi la coopération du PNUD en ce qui concerne la formation technique et professionnelle pour l'élimination de la pauvreté et l'acquisition de moyens d'existence durables.

9. Le chômage était relativement modéré (11 %) en 1993 et il semble être resté au même niveau depuis quatre ans. Il était plus élevé chez les femmes en général (18 %), chez les jeunes des deux sexes dans la tranche des 15 à 19 ans (30 %) et chez les femmes rurales (19 %). Le sous-emploi affectait plus fortement les secteurs agricole et extractif et les travailleurs essentiellement

non qualifiés dans les branches des services et des petites activités économiques. Le gouvernement aborde le problème d'une part dans le cadre de son programme de formation de personnel qualifié et d'autre part en offrant des incitatifs et des facilités pour le développement du secteur des micro-entreprises. Il accueillerait favorablement la coopération du PNUD pour l'élaboration et l'exécution de tels programmes et pour la mise au point d'un système de microcrédits.

10. Le Guyana fait face à un certain nombre de problèmes d'intensité variable en matière de santé publique et d'hygiène du milieu, notamment les suivants : pollution atmosphérique urbaine due aux activités manufacturières et extractives; eau de salubrité médiocre en raison de l'inadéquation de l'épuration et des normes de qualité, ainsi que de l'emploi massif d'engrais chimiques et de pesticides dans les zones agricoles; inadéquation des systèmes d'assainissement et d'évacuation des déchets solides dans les villes, en milieu rural et dans l'intérieur; et inondations périodiques des zones littorales à cause de la médiocrité du drainage et de l'irrigation, ainsi que de l'état de dégradation des ouvrages de protection côtière, qui ont besoin d'entretien et de réparations majeures. En outre, il est essentiel de renforcer les capacités pour le contrôle et la gestion de l'environnement. Le gouvernement souhaiterait obtenir la coopération du PNUD dans les domaines du développement institutionnel et de la mise en valeur des ressources humaines au niveau de l'administration centrale et de l'éducation et de l'information en matière d'hygiène du milieu et de santé publique à tous les niveaux.

11. Le Guyana est l'un des pays en développement à faible revenu les plus endettés : sa dette extérieure (en termes de stocks) s'élevait à 1 498,7 millions de dollars fin 1996. Le pays négocie actuellement de nouvelles réductions dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Au total, on projette que le service de la dette intérieure et les paiements d'intérêts prévus à l'échéancier au titre de la dette extérieure atteindront l'équivalent de 54,1 % des recettes en 1997. Le gouvernement souhaite toujours poursuivre l'étude des propositions élaborées par le PNUD pour d'éventuelles permutations dette-environnement et dette-développement social.

12. Le processus démocratique a continué de prendre racine au Guyana grâce à l'harmonisation des textes législatifs qui régissent la confection des listes électorales et le déroulement des scrutins, notamment avec la création d'une Commission électorale autonome. La formation d'une Commission des relations raciales renforcera encore l'intégration sociale. Le gouvernement, qui cherche à enraciner plus profondément le processus démocratique par une réforme de la Constitution visant à assurer la vitalité du régime parlementaire, à accroître la transparence, l'imputabilité, le professionnalisme et l'intégrité de la fonction publique, à assurer la prestation des services publics de façon plus effective et efficiente, accueillerait favorablement une coopération du PNUD en matière de réforme constitutionnelle, d'amélioration de la gouvernance et de renforcement des capacités aux niveaux central, régional, municipal et local, et pour favoriser un consensus dans le domaine des relations raciales.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

13. Le cinquième programme de pays (1994-1996) s'est traduit par un renforcement des capacités de planification de l'infrastructure matérielle dans le secteur de l'aviation; une amélioration des normes dans le secteur manufacturier; un meilleur accès aux ressources éducatives et un renforcement des capacités pour la production de matériels didactiques destinés à l'enseignement et à la santé; l'actualisation des services communautaires dans les quartiers de squatters et les zones urbaines déprimées; l'amélioration du fonctionnement des organismes chargés de la gestion macroéconomique; l'amélioration des recettes des organismes centraux de recouvrement; l'accroissement de l'efficacité, de la transparence et de l'envergure du système électoral; une capacité accrue pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles; et un renforcement des ONG et des organisations communautaires qui se consacrent à la création de revenu et à l'élimination de la pauvreté.

14. Le gouvernement estime qu'il est possible d'améliorer sensiblement l'efficacité, l'impact et la durabilité de cette aide en renforçant les capacités nationales pour la conception, l'exécution, le contrôle et l'évaluation de projets et programmes dans des délais opportuns, et en assurant la mise en place de ressources de contrepartie et d'homologues nationaux. La coordination de l'aide exige une collaboration plus étroite entre les parties en présence, ainsi que cohérence et dialogue. Conscient que la modicité des traitements et salaires dans le secteur public, qui motive le départ du personnel le plus compétent, a limité l'efficacité des programmes menés par les donateurs, le gouvernement n'épargne aucun effort pour combler cette lacune. L'exécution nationale restera la modalité préférée et l'accent sera porté de façon plus marquée sur la prise de décision et l'exécution dans des délais opportuns.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

A. Stratégie proposée

15. Le gouvernement convient que la coopération du PNUD pendant le nouveau cycle devrait appuyer l'élimination de la pauvreté comme priorité centrale et objectif transcendant. Il propose une stratégie programmatique d'ensemble pour mettre en oeuvre la coopération du PNUD sur les bases suivantes : action de plaidoyer, activités visant à renforcer le consensus et aide pour la mise au point de stratégies, capacités et programmes pour l'élimination de la pauvreté et le développement humain durable; financement catalytique d'activités amont et axées sur la pauvreté; aide au gouvernement dans les domaines de la mobilisation des ressources et de la coordination de l'aide à l'appui de ces programmes de plus large envergure; et appui au renforcement des capacités par le développement institutionnel et la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur public comme dans la société civile.

16. a) S'agissant du plaidoyer, du renforcement du consensus et de l'aide à l'élaboration de stratégies et programmes pour l'élimination de la pauvreté, la stratégie proposée consistera à faire participer les parties prenantes du gouvernement, des organismes donateurs et de la société civile à un dialogue

permanent dans le cadre d'activités telles que concertations publiques, partenariats, séminaires, tables rondes et groupes de travail techniques. Le gouvernement est conscient de l'efficacité d'une approche participative pour déterminer les cibles et les programmes d'assistance en matière de renforcement des capacités. De ce fait, le rôle facilitateur de l'assistance technique du PNUD devrait mettre l'accent sur la participation et la « propriété » nationale et encourager les homologues à assumer la direction du mouvement;

b) S'agissant des activités amont et axées sur la pauvreté, le gouvernement estime qu'il convient de poursuivre une stratégie de financement catalytique concentrée sur l'élaboration de politiques et le renforcement institutionnel et appuyant les collectivités, les groupes et les individus en vue de la réalisation de moyens d'existence durables. Les capacités des organismes bénéficiaires devraient être évaluées aux stades de la conception, de la planification et de l'exécution des programmes afin d'identifier une masse critique de ressources humaines et donc d'accroître les chances d'affecter de façon adéquate les ressources de contrepartie; de contribuer à une amélioration du climat de travail et des conditions de service afin de recruter et de conserver le personnel nécessaire, condition préalable essentielle à la durabilité; et de promouvoir la « propriété » par la participation et l'engagement directs des groupes bénéficiaires;

c) Le gouvernement se félicite que le PNUD appuie la mobilisation des ressources et la coordination de l'aide en aidant à l'élaboration d'un vaste cadre de politique et de programmation dans lequel tous les partenaires pour le développement peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté. Ce cadre s'exprimera par la mise en oeuvre d'une stratégie flexible pour la mobilisation des ressources, axée sur les résultats; la convocation de réunions régulières de groupes sectoriels et de coordination des politiques sous l'égide du gouvernement; la formation de personnel et l'installation de systèmes pour la gestion des ressources; et une sensibilisation active des donateurs et des sources de cofinancements et de participations aux coûts. Le gouvernement procède encore à la détermination des objectifs globaux en matière de mobilisation des ressources, mais on prévoit qu'environ 6 millions de dollars seront mobilisés pendant le cycle au titre de cofinancements, de participations aux coûts de la part du gouvernement et d'autres ressources fournies par des donateurs;

d) L'appui du PNUD au renforcement des capacités et à la mise en valeur des ressources humaines à tous les niveaux peut être fourni effectivement sous forme de formation dans l'établissement et en cours d'emploi; des stages et séminaires au niveau des cadres et techniciens; de formation aux compétences techniques, professionnelles et d'entrepreneuriat; et de développement institutionnel pour la création de climats de politique habilitants. Le gouvernement prévoit d'exposer plus de 3 000 personnes à divers niveaux de formation et de renforcement des capacités pendant la durée du cycle. On recourra autant que possible à la modalité de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), aux services de spécialistes des Volontaires des Nations Unies (VNU). Le gouvernement, conscient de l'importance des communications électroniques et des bases de données, a déjà conclu avec le PNUD

un partenariat en vue de créer au Guyana un noeud du Programme de constitution de réseaux pour le développement durable, qui sera accessible via Internet.

B. Domaines programmatiques proposés

17. Le gouvernement estime que le cadre de coopération pour le Guyana devrait être concentré, pendant le nouveau cycle, sur les quatre domaines de programmation examinés ci-après.

18. Renforcement des capacités pour l'élimination de la pauvreté et le développement humain durable. L'objectif général du gouvernement consiste à renforcer les capacités en matière d'élaboration, de planification et d'exécution de politiques à tous les niveaux, ainsi que dans la société civile, afin d'entreprendre des programmes pour l'élimination de la pauvreté. Dans ce domaine de programmation, le gouvernement a identifié les points d'intervention suivants pour la coopération du PNUD pendant le sixième cycle : renforcement des capacités et formation pour l'élaboration et l'exécution de politiques dans les organismes qui participent à des programmes pour l'élimination de la pauvreté; collecte de données, analyse et élaborations de stratégies et politiques; renforcement de la gestion macroéconomique aux fins de l'élimination de la pauvreté; appui au processus national de planification; renforcement des systèmes d'appui institutionnel et juridique et aux mécanismes pour la protection et la promotion de la femme; et renforcement des capacités pour la mise au point de réseaux nationaux d'information. Le gouvernement prévoit que d'ici la fin du cycle, la coopération du PNUD aura contribué à la mise au point et à l'exécution de stratégies et plans d'action pour l'élimination de la pauvreté et le développement humain durable; à la formation d'un nombre suffisant de personnes dans l'administration centrale et local, ainsi que dans la société civile, pour mettre en oeuvre les stratégies et programmes en question; au renforcement des capacités institutionnelles, y compris des systèmes d'information de pointe, au sein des organismes névralgiques qui sont chargés de la planification, de la conception et de l'exécution de programme d'élimination de la pauvreté dans les administrations centrales et locales; à des améliorations manifestes des mécanismes institutionnels, juridiques et d'appui pour la protection et la promotion de la femme; et à une augmentation d'au moins 50 % du nombre de femmes à des postes de haute direction dans les administrations centrales et locales.

19. Gouvernance, développement institutionnel et renforcement du consensus.

L'objectif du gouvernement consiste à améliorer les arrangements institutionnels et autres, ainsi qu'à favoriser la participation démocratique, l'harmonie sociale et l'inclusion, et d'assurer une bonne gouvernance. Le gouvernement a identifié les points d'intervention suivants pour la coopération du PNUD : appui au processus de réforme constitutionnelle; élaboration et exécution de programmes de renforcement du consensus en faveur de l'intégration sociale et de l'habilitation; renforcement des institutions et organes de gouvernance locaux, municipaux, régionaux et nationaux; appui aux arrangements institutionnels régissant le système électoral afin d'assurer un processus démocratique transparent et crédible; et aide aux activités et concertations pour le renforcement du consensus, ainsi que développement institutionnel de la Commission des relations raciales, dont la création est proposée.

La coopération du PNUD dans ce domaine programmatique devrait aboutir à des progrès tangibles vers l'élaboration de mécanismes pour l'intégration sociale tels que la Commission des relations raciales; à un mécanisme électoral efficient et intégralement institutionnalisé; à un large consensus sur des questions et défis urgents en matière de développement national; à la réforme de l'actuelle Constitution; et à des institutions renforcées et démocratisées pour la gouvernance centrale, régionale, municipale et locale, fondées sur les principes de l'équité dans l'accès, de la participation et de l'inclusion.

20. Formation en matière d'emploi productif, de création de revenu et de compétences pour des moyens d'existence durables. L'objectif du gouvernement est de s'attaquer aux niveaux de pauvreté relativement élevés qui subsistent au Guyana afin de les réduire en recourant à la formation professionnelle et au recyclage, à des programmes de création de revenu et à des facilités de microcrédit. Dans ce domaine programmatique, il est proposé d'utiliser les ressources du PNUD en vue d'améliorer la production et la productivité du secteur de la petite agriculture en zones rurales et dans l'intérieur, ainsi que l'équité hommes-femmes chez les jeunes marginalisés en milieu urbain et périurbain. Le gouvernement a identifié les points d'intervention suivants pour la coopération du PNUD : formation professionnelle pour l'emploi productif au niveau des organisations communautaires; formation professionnelle chez les décrocheurs scolaires et les jeunes sans emploi; renforcement des systèmes et établissement de formation technique et professionnelle; appui au développement du secteur de la petite agriculture en zones rurales et dans l'intérieur en portant particulièrement l'accent sur les femmes et les producteurs autochtones; et élaboration de systèmes de microcrédit pour les petites entreprises et les micro-entreprises. Les interventions de formation professionnelle et de création d'emplois réalisées dans ce domaine devraient amener une réduction de 50 % des niveaux de chômage chez les jeunes de la tranche des 19 à 24 ans, qui sont essentiellement dépourvus de qualification et qui, en raison de leur manque de compétences, sont particulièrement vulnérables à l'abus de drogues et à la criminalité. On prévoit que, d'ici la fin du cycle, le pourcentage de ménages autochtones qui se trouvent au-dessous du minimum vital sera réduit d'au moins la moitié; que les niveaux de pauvreté auront baissé d'autant, en particulier chez les ménages urbains et ruraux dirigés par des femmes; que le taux de chômage officiel aura baissé d'environ 8 %; et qu'au moins trois systèmes de microcrédit fonctionneront pour répondre aux besoins des populations autochtones, des femmes productrices et des micro-entreprises.

21. Formulation coordonnée des politiques, cadre réglementaire approprié, développement institutionnel et mise en valeur des ressources humaines pour la durabilité de l'environnement. L'objectif du gouvernement consiste à améliorer les capacités nationales en matière de gestion de l'environnement et de promouvoir une prise de conscience nationale de la nécessité pour chacun de jouer un rôle dans la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Dans ce domaine programmatique, le gouvernement propose les points d'intervention suivants pour la coopération du PNUD : création et développement institutionnel de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA); formation et renforcement des capacités à tous les niveaux en matière de contrôle et de gestion de l'environnement; élaboration et mise en oeuvre de programmes d'éducation et d'information en hygiène du milieu et en santé

publique aux niveaux scolaire et extrascolaire; rédaction de textes réglementaires et de mesures d'encouragement pour l'EPA et pour les secteurs extractif, agroforestier, commercial et manufacturier; aide permettant d'accéder au financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) aux fins d'activités habilitantes en vue de remplir les obligations du gouvernement aux termes de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur le changement climatique, et pour une deuxième phase de consolidation du Programme Iwokrama de protection de la forêt ombrophile; et appui en vue d'obtenir des permutations dette-nature et dette-développement social. La coopération du PNUD devrait contribuer notamment à l'établissement définitif de l'EPA, qui est actuellement à un stade embryonnaire, et à la mise en oeuvre à grande échelle de programmes d'éducation et d'information en hygiène du milieu et en santé publique. Le Guyana devra être en mesure de remplir les obligations qui lui incombent en matière de rapports aux termes de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur le changement climatique, de consolider le Programme Iwokrama de protection de la forêt ombrophile et de réaliser au moins une permutation dette-nature et une permutation dette-développement social.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

22. Exécution du programme. Le présent cadre de coopération devrait être mis en oeuvre au titre de la modalité de l'exécution nationale, complétée en tant que de besoin et de raison par des arrangements de coopération avec des institutions spécialisées des Nations Unies. Une formation sera impartie à tous les niveaux en vue de renforcer les capacités nationales. Le gouvernement continuera d'employer en tant que de besoin, pour des apports concrets, les modalités pratiques de la coopération du PNUD, telles que les VNU, la CTPD, le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) et les Services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR). Le gouvernement s'efforcera d'assurer la présence d'homologues locaux et il favorisera la participation de divers partenaires et agents d'exécution nationaux à la mise en oeuvre du présent cadre de coopération.

23. Supervision et examen. Les divers secteurs programmatiques pour l'aide du PNUD seront chacun sujets à des examens annuels d'impact et de résultats avec la participation des bénéficiaires des programmes et des partenaires programmatiques intéressés. Les capacités nationales en matière de supervision et d'examen devront être renforcées, mais il faudra cependant établir des repères de référence crédibles et réalistes en recueillant des données de base fiables. Il sera également nécessaire de procéder à un examen complet du présent cadre de coopération et à des examens tripartites réguliers, et de mettre en oeuvre tous les autres mécanismes de supervision. Des régimes stricts de supervision et d'examen seront intégrés aux domaines programmatiques et serviront d'outils de gestion et de systèmes d'alerte avancée.

24. Mobilisation des ressources. La stratégie du gouvernement consiste, dans la mesure du possible, à appliquer l'approche programme et à associer ses ressources avec celles du PNUD et des autres donateurs pour l'exécution du présent cadre de coopération; à rechercher l'accès aux ressources du PNUD autres que ses ressources de base ainsi qu'aux ressources des fonds qu'il gère et de

divers fonds d'affectation spéciale; et à compter sur l'assistance du PNUD, comme auparavant, pour contribuer à l'exécution de programmes du gouvernement et autres programmes financés par des donateurs. Un document de stratégie pour la mobilisation des ressources sera établi avec la coopération du PNUD pour la période 1997-1999, et l'on s'efforcera également de renforcer les capacités des organismes compétents du gouvernement en matière de mobilisation de ressources en leur fournissant une formation appropriées et des bases de données perfectionnées.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE GUYANA (1997-1999)

(Milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	136	
MCARB 1.1.1	2 886	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Toute relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources
AEEPP/AST	255	
Total partiel	3 277 ^a	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	6 000	
Fonds pour le développement durable	1 725	
FEM	dont : 1 450	
Développement humain durable	275	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds		
Fonds pour la lutte contre la pauvreté	129	
Total partiel	7 854	
TOTAL	11 131^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEEP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.
